

POUR VOUS  
LE DÉPARTEMENT AGIT !



SAÔNE  
& LOIRE  
DÉPARTEMENT



DOSSIER DE PRESSE

« **REBONDIR SURMONTER ACCÉDER** »

SIGNATURE DU CONTRAT  
DE COOPÉRATION  
AVEC LE GRAND CHALON  
ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
ENTRE SAÔNE ET GROSNE

JEUDI 16 FÉVRIER 2023 - CHALON-SUR-SAÔNE

# « **REBONDIR SURMONTER ACCÉDER** »

## LE GRAND CHALON ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE SAÔNE ET GROSNE

André Accary, président du Département de Saône-et-Loire et Christine Robin, vice-présidente chargée de l'insertion sociale et professionnelle, signent ce jeudi 16 février 2023 le contrat de coopération avec la communauté d'agglomération Le Grand Chalons et la communauté de communes Entre Saône et Grosne. Objectif de ces contrats avec les collectivités locales : permettre, à terme, à 1 000 bénéficiaires du RSA de remettre un pied dans la vie active.

Dans le cadre de sa stratégie départementale en faveur des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), le Département de Saône-et-Loire doit pouvoir s'appuyer sur les collectivités locales. Après les nombreuses rencontres engagées sur le terrain en 2022, l'officialisation des engagements se poursuit. Ce jeudi à Chalon-sur-Saône, André Accary, président du Département de Saône-et-Loire, Christine Robin, vice-présidente chargée de l'insertion sociale et professionnelle ont signé avec Sébastien Martin, président du Grand Chalons, et Jean-Claude Bécousse, président d'Entre Saône et Grosne, une convention engageant la collectivité à apporter des solutions à ce qui empêche les bénéficiaires du RSA de reprendre une activité professionnelle.

Pour rappel, le dispositif « **RSA... ou comment Rebondir en Surmontant les obstacles ou les freins pour Accéder à l'emploi** » a été voté à l'Assemblée départementale de décembre 2021 dans un double objectif : permettre aux bénéficiaires du RSA un retour à la vie active et répondre aux besoins des entreprises locales.

**D'un côté, 70% des bénéficiaires sont concernés par le retour à l'emploi mais les difficultés**

**persistent** : problématiques pour se déplacer (pas de permis ou de voiture), de contraintes familiales (garde d'enfants, familles monoparentales), de logement, de difficultés financières, d'absence ou de méconnaissance des outils numériques qui les privent de certains services publics et de formations. **De l'autre, le Département veut saisir l'opportunité de la reprise économique** (plus de 13% du chiffre d'affaires des entreprises de Saône-et-Loire) pour **favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA en s'appuyant sur les entreprises qui recrutent** et en ciblant des métiers qui ne nécessitent pas un parcours de formation très long.

**Afin de trouver des solutions rapides à la fois pour les BRSA et les entreprises, le Département de Saône-et-Loire a choisi de s'associer aux collectivités locales** (communes, communautés de communes et d'agglomération, syndicats intercommunaux), acteurs essentiels de proximité qui ont une meilleure connaissance des enjeux et des partenaires locaux.

➔ **Coût global des deux ans de projet : 2,5 M€**

### UN CONTRAT DE COOPÉRATION

pour permettre un accompagnement dans la durée afin de vraiment relancer les bénéficiaires du RSA dans la vie active est signé ce jour entre le Département de Saône-et-Loire et la communauté d'agglomération Le Grand Chalons et la communauté de communes Entre Saône et Grosne.



**CES CONTRATS DE COOPÉRATION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LES COLLECTIVITÉS DE SAÔNE-ET-LOIRE DOIVENT PERMETTRE À 1 000 BÉNÉFICIAIRES DE REMETTRE UN PIED DANS LA VIE ACTIVE :**



**SOIT 10% D'ENTRE EUX DÈS LA PREMIÈRE ANNÉE.**

## LES ACTIONS DU PROJET DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2022



Une équipe dédiée a été recrutée

- 1 responsable technique emploi
- 11 conseillers emploi
- 3 chargés de repérage des publics à accompagner

Le personnel de cette équipe est financé à 100% par les fonds du programme REACT-EU pour lequel le Département de Saône-et-Loire a été retenu dans le cadre d'un appel à projets.



- **La construction de la coopération entre le Département de Saône-et-Loire et les EPCI**

Afin de présenter le projet départemental et dessiner les futurs contrats de coopération, les 19 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ont été rencontrés dans le but de définir précisément les besoins des bénéficiaires et les réponses possibles pour les EPCI.

- **Les grands principes des contrats de coopération**

Les contrats sont conclus pour une durée de 2 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Les EPCI s'engagent à mettre en place ou développer des actions pour répondre aux besoins dans le cadre de l'accompagnement des BRSA.

Le Département de Saône-et-Loire prendra en charge les dépenses induites par la mise en œuvre de ces actions sur la base d'une enveloppe de 1 M€.

L'EPCI désignera des interlocuteurs locaux qui seront en relation avec les conseillers emploi de l'équipe départementale, en fonction des thématiques (mobilité, logement, garde d'enfant, fracture numérique, formation).

## LE TERRITOIRE DU CHALONNAIS

Sur 2 523 BRSA dans le territoire du Grand Chalon, 1780 sont concernés par cette nouvelle mesure ; 55% d'entre eux ont entre 30 et 49 ans.

Sur 147 BRSA dans le territoire de la communauté de communes Entre Saône-et-Grosne, 84 sont concernés par cette nouvelle mesure ; 46 % d'entre eux ont entre 30 et 49 ans.

Concernant l'emploi, 6 800 offres sont proposées dont 52 % dans les services. Les recrutements les moins faciles concernent le nettoyage de locaux ; le magasinage et la préparation de commandes ; les services domestiques ; la manutention manuelle de charges ; la mise en rayon libre-service, l'entretien des espaces verts ; la conduite et livraison par tournées sur courte distance.

### DES SOLUTIONS EXISTANTES...

- ➔ **Une plateforme mobilité** : Régie de quartiers Ouest chalonnais (location de vélos, scooters, voitures avec permis, garage solidaire, auto-école, chèques services...), transports scolaires, garage solidaire...
- ➔ **Des solutions pour la garde d'enfants privée et publique** : multi-accueil, microcrèche, halte-garderie, crèches...
- ➔ **Des lieux de ressources numériques** : Fablab du Chalonnais ; plateforme CLEFS71 ; bibliothèques municipales de Chalon-sur-Saône et de Givry ; CCAS de Chalon-sur-Saône ; médiathèque municipale de Saint-Rémy ; Maisons France services à Sennecey-le-Grand et Cormatin
- ➔ **Une offre de logement détendue**

Seules la communauté d'agglomération Le Grand Chalon et la communauté de communes Entre Saône-et-Grosne ont signé cette convention. Les données ci-après englobent l'ensemble du territoire du Chalonnais, donc les quatre intercommunalités.

- 148 084 habitants
- 137 communes
- 2911 bénéficiaires du RSA
- 2034 personnes concernées par le dispositif d'accompagnement
- 55 % ont entre 30 et 49 ans
- 23 % non-inscrits à Pôle Emploi
- 45 % sont des personnes seules sans enfant
- 29 % sont des mères seules avec enfants
- Les métiers les plus recherchés :
  - Nettoyage de locaux
  - Magasinage et préparation de commandes
  - Services domestiques
  - Manutention manuelle de charges
  - Mise en rayon libre-service
  - Entretien des espaces verts
  - Conduite et livraison par tournées sur courte distance.



### CONTACT PRESSE DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Edwige Labruyère  
Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126 - 71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78 - e.labruyere@saoneetloire71.fr